

WINE PARIS 2024

Du 12 au 14 février – Paris Expo Porte de Versailles OUVERTURE DES INSCRIPTIONS ESPACE ENTREPRISES

Date limite d'inscription : 21 juillet 2023 // attention nombre de places limité

WINE PARIS 2024 se tiendra du 12 au 14 février à Paris Expo, Porte de Versailles. L'édition 2023 fut marquée par une croissance de 41% du visitorat avec en totalité 36 334 visiteurs contre 25 739 en 2022. Ce salon prend de plus en plus de place sur la scène internationale avec une augmentation de 85% du visitorat étranger par rapport à 2020. Une opportunité intéressante sur différents marchés.

Le CIVP mettra en place un Pavillon Vins de Provence dans le Hall 4. Il est donc proposé aux entreprises Vins de Provence de participer à ce salon sur les espaces aménagés et supervisés par le CIVP :

- Un Espace Entreprises Vins de Provence pour les producteurs et négociants des appellations Côtes de Provence, Coteaux Varois en Provence et Coteaux d'Aix-en-Provence. Chaque entreprise exposante dispose d'un stand individuel et d'un accès à la réserve collective.
- Un Espace Dégustation Vins de Provence Rosés : uniquement ouvert aux entreprises exposantes sur le salon (avec le CIVP ou inscrites directement auprès des organisateurs) cet espace est animé par le CIVP, il permet aux visiteurs de déguster les vins des entreprises exposantes sur le salon et de réaliser une sélection en l'absence d'interlocuteur commercial avant de se diriger vers les entreprises qui ont retenu leur attention. **Les modalités d'inscriptions pour cet espace vous seront communiquées au cours du dernier trimestre 2023.**

ESPACE ENTREPRISES VINS DE PROVENCE

2 formats de stand vous sont proposés :

- **UN « STAND STANDARD »** d'environ 6.5m² équipé et aménagé comprenant un meuble d'exposition (signalétique individuelle, comptoir d'accueil, colonne d'exposition, rangement fermé à clé, prise électrique,...), une cave à vin, un espace rendez-vous composé d'une table et 4 chaises et l'accès aux réserves communes (les réserves sont équipées notamment d'étagères, d'un évier, d'une machine à café...) Le stand standard peut être exploité par deux entreprises, cf « Regroupement d'entreprises ».
- **UN « STAND MINI »** d'environ 3.5m² qui dispose des mêmes équipements qu'un stand standard mais dont la surface est réduite et qui ne comprend pas d'espace rendez-vous (table et chaises).

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (pour 2 entreprises)

Les entreprises qui le souhaitent peuvent partager un stand standard avec une autre entreprise, ce « regroupement » permet notamment de diviser les coûts d'inscription et de gestion du stand. L'enseigne sur le stand disposera de 2 logos et le mobilier sera identique au stand standard. Une seule des deux entreprises procède à l'inscription et au paiement en ligne et informe le CIVP par mail à mpenot@provencewines.com en indiquant le nom de l'autre entreprise qui partagera le stand.

FRAIS DE PARTICIPATION

1. STAND

A noter que les coûts de participation (location de surface, prestation techniques, transport,...) ont augmenté de 10% depuis un an et le CIVP prend à sa charge une partie du coût du stand. La participation financière pour disposer d'un stand sur l'espace Entreprises Vins de Provence est de :

- **Stand « MINI » : 3500€ HT / 4200€ TTC**
- **Stand « STANDARD » : 5500€ HT / 6600€ TTC**
- **Stand « PARTAGE » (regroupement de 2 entreprises) : 6000€ HT / 7200€ TTC**

Ces frais de participation correspondent à la location de surface du stand, son aménagement, les prestations techniques, la communication collective, l'espace attribué dans la réserve collective, une livraison de glace, la mise à disposition de verres, avec l'assistance lavage et les frais d'exposant indirect.

2. IGP COMPLEMENTAIRES

Seuls les vins des appellations Côtes de Provence, Coteaux d'Aix-en-Provence et Coteaux Varois en Provence (incluant les DGC Fréjus, Sainte-Victoire, Pierrefeu et Notre-Dame des Anges), peuvent être présentés sur votre stand. Les vins de catégories IGP tranquilles ou effervescents ne relevant pas du CIVP **mais issus du territoire**, pourront être présentés moyennant une participation supplémentaire forfaitaire de 500€ HT (600€ TTC)

MODALITES ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Attention le nombre de stand est limité ! Vous devez impérativement vous inscrire en ligne sur la plateforme de gestion des événements du CIVP.

Pour rappel, vous devez vous munir de votre numéro CIVP (que vous pouvez retrouver sur les emailings et sur les factures CIVP) et votre mot de passe, si vous l'avez oublié, redemandez en un en ligne et nous vous en enverrons un nouveau. Le mode de paiement (virement, chèque, paiement en ligne), n'est pas pris en compte dans l'ordre d'arrivée, en revanche, le paiement est nécessaire pour valider l'inscription et doit se faire avant le 25 août.

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 21 juillet et les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Une liste d'attente sera constituée. En cas de désistement après le 25 août, les règlements adressés au CIVP seront conservés. **Au-delà de cette date, aucune annulation ne sera possible sauf si présence d'une liste d'attente ou si l'exposant s'engage à trouver une autre entreprise remplaçante pour son stand.**

ETAPE 1 – Inscription en ligne à partir du MARDI 4 JUILLET 15H

→INSCRIPTION EN LIGNE CLIQUEZ ICI←

1. Remplir le formulaire en ligne en sélectionnant le format de stand souhaité
2. Vous pouvez régler votre participation en ligne sur la plateforme en sélectionnant le mode de paiement souhaité. Le mode de paiement n'entre pas en compte pour l'ordre des inscriptions
3. Envoyer la charte d'engagement de l'exposant complétée par mail à mpenot@provencewines.com **Attention, aucune inscription ne sera prise en compte sans la charte d'engagement rendue.**
4. Clôture des inscriptions le vendredi 21 juillet.

ETAPE 2 – Confirmation d'inscription et modalités de règlement

Important : les entreprises inscrites doivent être à jour de leurs cotisations et déclarations interprofessionnelles. **A réception de votre inscription en ligne, de l'envoi de la charte signée et complétée accompagnée de votre règlement et une fois votre participation validée par le service comptabilité du CIVP**, nous vous confirmerons votre inscription par mail mi-septembre. **La disponibilité de la taille du stand sélectionné vous sera également confirmée dans le mail de confirmation d'inscription.**

LOGISTIQUE TRANSPORT

→ Groupage : Afin de faciliter la logistique, le CIVP organise un groupage chez un logisticien, pour les vins des exposants de l'Espace Entreprises et les vins de l'Espace Dégustation Libre avec une refacturation des coûts en fin de salon au prorata du nombre de cartons.

→ Réception des vins sur stand : le dimanche 11 février, jour de montage du stand, une équipe manutentionnaire sera chargée de ranger les cartons dans les réserves pour les mettre en sécurité. **Attention : en offrant ce service complémentaire, le CIVP ne prend en aucun cas la responsabilité d'un carton manquant à votre arrivée sur stand. La présence des exposants lors du montage est vivement conseillée pour la mise en place du stand et la mise au froid des vins.**

- Les informations et modalités relatives au groupage vous seront envoyées ultérieurement, courant décembre par mail.

Pour tout complément d'information sur l'organisation, n'hésitez pas à contacter Manon PENOT au 04 94 99 50 23 – email : mpenot@provencewines.com